

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 juin 2009

PRESENTS :

M. LAMBERT, *Bourgmestre-Président*

MM SCHLOREMBERG, ~~PLANCHARD~~, Mme THEODORE et GELHAY,
Echevins

MM BUCHET, PONCIN, SCHÖLER, JADOT, MAQUET, MERNIER,
GERARD W., Mme GUIOT-GODFRIN, LEFEVRE, MATHIAS,
GERARD J.L. et GOFFETTE, *Conseillers*

Mme STRUELENS, *Secrétaire*

Absents :

Excusés : M. Planchard

1. BUDGET 2009 DU C.P.A.S. – ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE – APPROBATION -
PRESENTATION DE LA NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET DURAPPORT RELATIF
AUX ECONOMIES D'ECHELLE (ART. 26 BIS & 5 L ORGANIQUE DES C.P.A.S.
DU 08.07.1976)

A) Vu le budget ordinaire pour l'exercice 2009 nous présenté par le C.P.A.S.,
approuvé par le conseil du C.P.A.S. en date du 21.05.2009 et établi aux montants
suivants :

	Dépenses		Recettes
Exercices antérieurs	82.520,60	249.582,09	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Recettes et dépenses générales	1.650,00	1.023.983,50	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Fonds spécial de l'aide sociale		114.892,20	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Assurances	1.500,00		Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Prélèvements			Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Administration générale	461.732,52	73.051,87	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Patrimoine privé	12.436,41	9.423,45	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Service généraux	35.450,00		Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions

Agriculture et sylviculture	35,29	374,62	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Consultations juridiques	275,00		Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Médiation de dettes	24.404,40	3.704,40	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Subventions pour fournitures d'énergie et d'eau	90.939,03	89.000,00	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Aides sociales socioculturelles et chèques sports	2.500,00	2.500,00	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Aide sociale	665.325,00	389.732,20	à l'unanimité
Maison de repos « La Concille »	2.502.493,90	2.501.148,58	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Maison de repos « Saint Jean-Baptiste »	2.459.000,72	2.049.447,66	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Services d'aide aux familles	12.000,00	2.000,00	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Crèche « Les Arsouilles »	178.041,41	136.600,00	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Repas à domicile	3.500,00		Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Service d'aides ménagères	178.625,00	146.000,00	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Réinsertion socioprofessionnelle	256.273,00	181.506,32	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Soins à domicile	3.000,00		Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Résidence « les Chênes »	65.078,37	71.580,00	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Résidence « les Peupliers »	46.946,24	39.450,00	Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions
Logements de dépannage	250,00		Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions

Les abstentions ont été exprimées par M. Schöler, M. Jadot,
Mme Guiot et M. Mathias

B) Vu le budget extraordinaire 2009,

	Dépenses	Recettes	
Budget extraordinaire	4.157.131,99	4.157.131,99	Par 15 voix contre 1

APPROUVE le budget ordinaire 2009 du C.P.A.S. tel qu'il nous a été présenté par cet organisme, **APPROUVE** le budget extraordinaire 2009 du C.P.A.S. tel qu'il nous a été présenté par cet organisme.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MAI 2009

A l'unanimité ;

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28.05.2009.

3. CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES A.I.V.E. - IDELUX ET IDELUX FINANCES DU 24.06.2009 - APPROBATION DES POINTS PORTES A L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES PROPOSITIONS DE DECISIONS Y AFFERENTES

A) A.I.V.E.

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale A.I.V.E.;

Vu les articles L1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 24, 26 et 28 des statuts de l'Intercommunale A.I.V.E. ;

Vu la convocation nous adressée par cette Intercommunale en date du 19.05.2009 aux fins de participer à son Assemblée Générale stratégique qui se tiendra le 24.06.2009 à Marche-en-Famenne ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Attendu que les délégués du Conseil communal chargés de le représenter auprès de cette Intercommunale sont Mme Guiot-Godfrin, MM Gelhay, Maquet, Gérard W. et Gérard J.L.;

A l'unanimité,

Û MARQUE son ACCORD sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.V.E. du 24 juin prochain et sur les propositions de décisions y afférentes.

Û CHARGE les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à cette assemblée générale.

B) IDELUX

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IDELUX.;

Vu les articles L1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 26, 28 et 30 des statuts de l'Intercommunale IDELUX ;

Vu la convocation nous adressée par cette Intercommunale en date du 19.05.2009 aux fins de participer à son Assemblée Générale stratégique qui se tiendra le 24.06.2009 à Marche-en-Famenne ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Attendu que les délégués du Conseil communal chargés de le représenter auprès de cette Intercommunale sont Mme Guiot-Godfrin, MM Gelhay, Maquet, Gérard W. et Gérard J.L.;

A l'unanimité,

Û MARQUE son ACCORD sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX du 24 juin prochain et sur les propositions de décisions y afférentes.

Û CHARGE les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à cette assemblée générale.

C) IDELUX FINANCES

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IDELUX FINANCES;

Vu les articles L1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Intercommunale IDELUX FINANCES ;

Vu la convocation nous adressée par cette Intercommunale en date du 19.05.2009 aux fins de participer à son Assemblée Générale stratégique qui se tiendra le 24.06.2009 à Marche-en-Famenne ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Attendu que les délégués du Conseil communal chargés de le représenter auprès de cette Intercommunale sont Mme Guiot-Godfrin, MM Gelhay, Maquet, Gérard W. et Gérard J.L.;

A l'unanimité,

Û MARQUE son ACCORD sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX FINANCES du 24 juin prochain et sur les propositions de décisions y afférentes.

Û CHARGE les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à cette assemblée générale.

Par le Conseil,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert